

PLAN LOCAL D'URBANISME

DAMPIERRE-EN-YVELINES



7.2.1 Notice sanitaire

L'eau potable

L'eau potable est gérée par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Dampierre-en-Yvelines et Chevreuse, délégué à SUEZ, et est d'origine souterraine et de rivière (captage de Morsang-sur-Seine et Viry-Châtillon).

L'assainissement et les eaux pluviales

Les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » sont toutes deux assurés par le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVV).

La gestion des eaux pluviales présente un triple enjeu : la limitation du ruissellement à la source, la préservation des axes d'écoulement et le traitement qualitatif des eaux pluviales. L'imperméabilisation des surfaces provoque une hausse du débit et du volume des eaux pluviales au niveau des exutoires, ce qui augmente le risque d'inondation par temps de pluie.

Conformément aux défis 1, 2 et 4 du SDAGE 2010-2015, les eaux non infiltrées doivent être rejetées à débit régulé dans le milieu naturel (maximum 1l/s/ha) pour une pluie de retour de 10 ans. Il est cependant de bon usage, afin de limiter les risques de débordement des dispositifs de stockage, de porter ce temps de retour à 20 ans en zone urbaine, voire 30 ans dans les zones des plus denses.




La gestion des déchets

La gestion des ordures ménagères a été déléguée au SICTOM de la région de Rambouillet. La qualité de tri des déchets recyclable est de 86 %. L'efficacité du tri sélectif permet la revalorisation des déchets.

Les déchets ménagers et commerciaux sont traités à l'usine d'incinération de Saint-Arnoult-en-Yvelines gérée par le Syndicat, Intercommunal de Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA). Il ne s'agit que des déchets des particuliers. Cette usine n'est pas seulement un centre de traitement des déchets mais également un centre de valorisation énergétique. L'incinération des ordures

ménagères résiduelles permet en effet la production d'énergie sous forme d'électricité et de chaleur.


Le site classé de la commune contraint l'installation de containers verre. Un travail est en cours afin de définir des zones appropriées afin de répondre aux besoins des habitants et des commerçants. Une expérimentation vise également à implanter des bacs à déchets verts par quartier. Une plateforme de compostage est aussi présente dans la commune voisine et pourrait travailler avec Dampierre de manière mutualisé.




calendrier


du service de collecte
du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2020

DAMPIERRE EN YVELINES


Ordures ménagères
collecte : tous les **mercredis*** matin



Emballages - journaux - revues - magazines
collecte : un **mercredi*** sur deux l'après-midi


2019	déc.	2020	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	11		8	5	4	1	13	10	8	5	2	14	11	9
	28		22	19	18	15-29	27	24	22	19	16-30	28	25	23


Verre : bouteilles - bocaux - pots
collecte : un **lundi** sur six en journée

2019	déc.	2020	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	9		20		2	13	25		6	17	28		9	21

Horaires de collecte
Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.
Matin : de 5h00 à 12h00
Après-midi : de 12h00 à 19h00
Journée : de 7h00 à 17h00

 **N° Vert 0 800 49 50 61**



*** Jours non collectés**
 Mercredi 25 décembre 2019 décalé au samedi 28 décembre 2019
 Mercredi 1^{er} janvier 2020 décalé au samedi 4 janvier 2020
Les collectes du 13 avril, 11 novembre seront assurées normalement. www.sictomregionrambouillet.com

